

L'Atelier Imaginaire
BP2 – 65290 Juillan
Tel/Fax: 05 62 32 03 70
<http://www.atelier-imaginaire.com>
Courriel: atelier.imaginaire@wanadoo.fr

Juillan, le 7 avril 2009

URGENT

**Aux jurés du prix Prométhée
à ceux du prix Max-Pol Fouchet
aux écrivains et artistes associés
aux travaux de l'Atelier Imaginaire**

Objet : Nedim Gürsel a besoin de nous

Bien chers amis,

L'an passé, alerté par notre ami Nedim qui s'inquiétait de l'ouverture d'une enquête judiciaire pour son roman *Les Filles d'Allah*, je m'étais empressé de vous informer pour que vous lui manifestiez votre soutien et votre sympathie. Les poursuites avaient été ouvertes par un procureur d'Istanbul pour « insulte aux valeurs religieuses ». Vous en aviez été stupéfaits tout comme notre ami qui disait : « La Turquie est une république laïque et non pas une théocratie : je n'ai pas eu l'intention d'insulter la religion dans mon livre, mais nous avons la liberté de la critiquer ». La plainte était déposée au titre de l'article 216 du nouveau code pénal, adopté il y a quatre ans avant le début des négociations d'adhésion avec l'Union européenne. Le parquet estimait que l'auteur avait « vilipendé publiquement les valeurs religieuses d'une partie de la population ». Il encourait une peine de prison « de six mois à un an » pour risque de déstabilisation de « l'ordre public ».

« Il s'agit d'un roman sur la vie du prophète Mahomet et la naissance de la religion musulmane dans lequel je m'interroge sur la croyance, comme sur la violence dans l'islam, à partir des sources principales et traditionnelles, mais aussi à partir de sources secondaires, d'ennemis de Mahomet qui ne peuvent pas faire l'éloge du prophète », se défendait notre ami soutenu par de nombreux intellectuels. Hier encore, Nedim me précisait : « C'est un roman qui interroge la foi et la violence dans l'Islam avec le plus grand respect de la croyance des gens. Le prophète est au centre du récit, je n'ai pas cherché à attaquer les valeurs religieuses mais réfléchir sur la foi à travers un enfant et son grand-père, théologien et ayant défendu Médine, la ville du prophète pendant la Première Guerre contre Lawrence d'Arabie et les insurgés bédouins ». Les avocats de Nedim Gürsel étaient optimistes, estimant que leur client avait « donné les éclaircissements nécessaires lors de son interrogatoire ».

En octobre dernier, lors des *Journées Magiques*, notre ami était rasséréiné, et il nous avait parlé d'abondance de son pays, de son œuvre, et, en avant-première, des *Filles d'Allah*, dont la traduction en français était achevée mais que, pour des raisons de stratégie commerciale, *Le Seuil* ne souhaitait publier qu'en 2009.

Cependant, alors que l'enquête avait abouti à un non-lieu, voici que l'affaire vient de rebondir. Le tribunal de grande instance a enlevé la décision du non-lieu et ouvert un procès. Notre ami sera donc jugé pour "dénigrement des valeurs religieuses de la population" qui prévoit une peine de prison allant de six mois à un an. La première audience est fixée au 5 mai, dans moins d'un mois donc.

Nedim me sollicite à nouveau, et je me suis empressé de lui dire que je l'aiderai, que nous l'aiderons. Il importe que les artistes et écrivains se mobilisent mais aussi tous ceux que vous connaissez qui, par leur fonction comme leurs responsabilités, en France, en Europe, dans le monde arabe ou/et musulman, sont en mesure de peser d'une manière ou d'une autre pour empêcher ce scandale non seulement intellectuel mais juridique.

Nedim est « un peu inquiet car malgré la décision de non-lieu de l'enquête menée par le procureur de la république, le tribunal qui a annulé cette décision va » le « juger ». Il craint que « le groupe islamiste qui a porté plainte ait une affinité avec le juge ».

Il importe que nous fassions diligence pour soutenir notre ami en demandant aux personnalités politiques que nous connaissons (Présidence de la République, Conseil Constitutionnel, Gouvernement, Assemblée Nationale, Sénat, Parlement européen...) d'intervenir en sa faveur auprès de l'Etat turc, car, comme il me l'a écrit, « l'essentiel est qu'un écrivain est jugé pour avoir écrit un roman dans un pays candidat à l'Union Européenne. D'autant plus qu'il s'agit d'une accusation qui n'a pas lieu d'être dans un Etat laïque ("dénigrement des valeurs religieuses d'une partie de la population"). « Pour cette raison, je voudrais impliquer l'Europe dont la liberté d'expression et de création est une des principales valeurs.»

Je joins à ma lettre l'argumentaire et le communiqué du *Seuil* que Nedim vient de me faire parvenir.

Merci de ce que vous ferez. Le plus tôt sera le mieux. Avec mes sentiments de fraternelle sympathie.

Guy Rouquet